

pas besoin de votre appui. Nous voulons que vous soyez honnêtes, conséquents et des hommes d'intégrité. Si vous ne croyez pas que le coût de l'assurance-chômage est justifié, votez contre; c'est tout ce que vous avez à faire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Si des députés d'en face pensent que c'est trop cher, ils devraient présenter les amendements que j'ai suggérés. S'ils veulent en présenter, nous sommes bien prêts à les faire déposer. Pourquoi ne les présentez-vous pas?

M. Nielsen: Il n'y a pas de bill.

L'hon. M. Mackasey: Nous présenterons un bill.

L'hon. M. Stanfield: Présentez-le.

L'hon. M. Mackasey: Le chef de l'opposition dit que s'il en avait l'occasion, il réduirait et supprimerait certaines des prestations prévues dans l'actuelle loi sur l'assurance-chômage.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Mackasey: Je pose une question honnête. L'opposition dit que nous devrions présenter un bill modifiant la loi actuelle afin que les gens recommencent à toucher des prestations de bien-être. Nous pourrions accorder de nouveau la prestation de \$35 comme nous le faisons en 1960 quand le taux de chômage était plus élevé encore. Le chef de l'opposition connaît le taux fort élevé de chômage, la dégradation et l'état d'indignité dans lequel se trouvent les habitants de la Nouvelle-Écosse à l'époque où il était premier ministre de cette province. Le chef de l'opposition n'a pas nié cette affirmation, il faudrait l'indiquer clairement. On ne peut pas avoir le drap et l'argent. C'es une leçon pour tous les députés de la Chambre, il faudrait le comprendre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. J'accorde la parole au député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis).

Des voix: Quelle honte!

• (2140)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, tous ces députés québécois semblent en connaître beaucoup au sujet de la Nouvelle-Écosse. Le ministre pourrait-il maintenant qu'il a fait entrer cette province dans le tableau nous expliquer pourquoi et comment à titre d'ancien ministre il peut décider que 10 p. 100 des prestations de la Commission d'assurance-chômage appartiennent aux gens et non à la société; en d'autres mots, nous donnerons 10 p. 100 à la Commission d'assurance-chômage et le gouvernement donnera 9 p. 100.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne devrait pas se prévaloir d'un rappel au Règlement pour poser une question. S'il veut en poser une il devrait en demander la permission au député qui a la parole. Aussi, il ne peut poser sa question comme il l'a fait car il a invoqué un argument.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement après avoir entendu votre décision. Je n'avais pas fait appel au Règlement. J'avais demandé à l'ancien ministre la permission de poser une question.

Des voix: Non.

L'assurance-chômage

M. MacInnis: Vous ne m'avez pas entendu. Attendez de voir le compte rendu demain. Vous allez voir aussi qu'un de vos ministres a été pris parce qu'il n'écoutait pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je tiens à rappeler au député que la présidence n'a pas trouvé la question recevable quant à la forme.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, si j'étais amer, ce que je ne suis pas, j'aurais peut-être invoqué le Règlement pour signaler que le député m'a appelé ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Puis-je ajouter ceci pour terminer. Les 800 millions de dollars ne sont rien de plus qu'une somme d'argent sur laquelle la Commission d'assurance-chômage peut de temps à autre emprunter des montants pour financer les opérations quotidiennes nécessaires en vertu de la loi, et dont elle doit répondre au gouvernement et aux Canadiens par le truchement de son rapport annuel. Toute somme empruntée est remboursable au gouvernement. En retour, le gouvernement va acquitter sa dette envers la Commission d'assurance-chômage lorsqu'il aura des rentrées d'argent en avril ou en mai. Naturellement, tout ceci découle du fait que le chômage a atteint à l'heure actuelle plus de 4 p. 100. Je pourrais dire que quand le taux de chômage descendra au-dessous de 4 p. 100...

Des voix: Quand?

L'hon. M. Mackasey: ... et cela va arriver—la période de prestations maximale sera de 25 semaines au lieu de 52. Les personnes qui auront moins travaillé, seront limitées à 18 semaines et cela devrait faire plaisir à l'opposition. En somme, nous économiserons comme nous tentons de le faire, et les gens seront de nouveau au travail, ce qui devrait contenter tout le monde. Mais il faut savoir choisir et je le dis très sincèrement. L'application de la loi coûte plus cher que prévu pour les raisons que le ministre a énumérées.

Il y a au Canada 8,500,000 personnes au moins qui travaillent et gagnent plus que jamais. Le pays est riche et peut se permettre de verser 90c. ou un dollar par semaine à ceux qui ont moins de chance. Si on ne le peut pas, c'est malheureux, mais ce l'est encore plus si nous ne le voulons pas. Si nous voulons réduire le chômage, et nous le ferons—je parle de nous tous dans cette Chambre parce que je ne crois pas qu'il y en ait un qui y tienne beaucoup—nous ne pouvons pas entre-temps faire comme l'opposition a tenté mais sans trop de succès: ridiculiser le régime d'assurance-chômage. Les gens se sont ressaisis à temps.

S'ils veulent massacrer le régime encore plus, ils ont de bonnes chances. S'ils veulent le stigmatiser, ils s'y prennent bien. Mais tôt ou tard, le bon sens reprendra le dessus au pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Les gens comprendront alors le parti libéral lors des dernières élections. Ceux qui cherchent à exploiter les pauvres s'apercevront que les pauvres ont la mémoire longue.

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Wellington (M. Hales) demande la parole afin de poser une question.